

# COPTIS

ASSOCIATION **SUISSE** DES PROFESSIONNELS EN TITRISATION IMMOBILIÈRE  
**SCHWEIZER** BERUFSVERBAND DER IMMOBILIEN-VERBRIEFUNG  
ASSOCIAZIONE **SVIZZERA** DEGLI PROFESSIONALI NEL TITOLARIZZAZIONE IMMOBILIARE  
**SWISS** ASSOCIATION OF REAL ESTATE SECURITIZATION PROFESSIONALS



Monitoring ESG octobre 2023

COPTIS

A EVOLUTIONS EUROPEENNES ET  
INTERNATIONALES

B EVOLUTIONS EN SUISSE

C TENDANCES DU MARCHÉ IMMOBILIER

CHAPITRE  
KAPITEL  
CAPITOLO  
CHAPTER

COPTIS

# A Evolutions européennes et internationales



# Evolutions européennes et internationales

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
12.04.23	Consultation conjointe sur l'examen du règlement délégué SFDR	<p>Le 12 avril 2023, les trois autorités européennes de surveillance (AES) ont publié conjointement un document de consultation intitulé «Review of SFDR Delegated Regulation regarding PAI and financial product disclosures». Il propose des modifications substantielles des règles existantes en matière de publicité qui sont demandées par la SFDR.</p> <p>La consultation fait suite à un mandat attribué par la Commission européenne aux AES en avril 2022 en vue de réviser et de remanier le règlement délégué sur les SFDR (les SFDR RTS) publié en juillet dernier en ce qui concerne le contenu et la présentation d'informations sur le principe «Do no significant harm» (DNSH) et les indices de développement durable relatifs aux PAI (Principal Adverse impacts).</p>	<a href="#">Joint Consultation Paper</a>
	Réponse de l'EFAMA	<p>L'EFAMA a répondu à la consultation le 4 juillet 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En premier lieu, l'EFAMA souligne la nécessité d'une approche pragmatique et pérenne du travail technique de l'AES.</li> <li>- Deuxièmement, les PAI de la SFDR doivent être conformes aux European Sustainable Reporting Standards (ESRS) de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) qui définissent les obligations de déclaration non financières des entreprises.</li> <li>- Troisièmement, l'EFAMA fait part de ses critiques à l'égard du processus relatif aux tests des consommateurs, à savoir que de tels tests n'ont pas été effectués avant cette consultation.</li> <li>- Enfin, il insiste sur la nécessité de disposer de suffisamment de temps pour mettre en œuvre les éventuels changements.</li> </ul>	<a href="#">EFAMA Consultation Response</a>  <a href="#">EFAMA Press Release</a>
	Position du SMSG	<p>Le 12 juillet 2023, le Securities and Markets Stakeholder Group (SMSG) prendra position sur la consultation de la SFDR. Il critique, entre autres, l'inclusion de nouveaux indicateurs sociaux de l'IAP et se félicite d'autres modifications proposées par les AES lors de la consultation.</p>	<a href="#">SMSG Consultation Response</a>

# Evolutions européennes et internationales

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
01.06.23	Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D)	<p>Pour mémoire: La proposition relative à la CS3D (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) a été mise à jour en décembre 2022. Elle devrait obliger les grandes entreprises à identifier et à contrer les effets négatifs de leurs activités, de leurs filiales et de leurs chaînes de valeur sur les droits de l'homme et l'environnement, ainsi qu'à élaborer des plans d'entreprise visant à lutter contre le changement climatique.</p>	<a href="#">Directive Proposal - mise à jour 1.12.22</a>
		<p>Le 1er juin 2023, le Parlement européen a adopté ses amendements à la CS3D. Le Parlement a ainsi validé sa position concernant les négociations avec les États membres sur les règles d'intégration des droits de l'homme et de l'impact environnemental dans la gouvernance d'entreprise. La directive devrait être adoptée en 2024 et les règles entreront en vigueur après 3 ans pour le premier groupe d'entreprises et après 4 ans pour le second groupe d'entreprises.</p>	<a href="#">Communiqué de presse du Parlement européen</a>  <a href="#">Amendments Directive</a>
13.06.23	Paquet de financement durable de la Commission européenne	<p>Le 13 juin, la Commission européenne (CE) a présenté un nouveau train de mesures visant à s'appuyer sur les bases du cadre de financement durable de l'UE et à le renforcer. L'objectif du paquet est de veiller à ce que le cadre de l'UE pour une finance durable continue à soutenir les entreprises et le secteur financier, tout en encourageant le financement privé de projets et de technologies de transition. Concrètement, la Commission ajoute d'autres activités à la taxonomie de l'UE et propose de nouvelles règles pour les fournisseurs d'indices environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui renforceront la transparence sur le marché de l'investissement durable.</p>	<a href="#">Paquet de financement durable</a>  <a href="#">Communiqué de presse CE</a>

# Evolutions européennes et internationales

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
13.06.23	Proposal for a Regulation on the transparency and integrity of ESG rating activities	La Commission européenne (CE) a publié sa proposition de règlement sur les notations ESG et les fournisseurs de données. L'utilisation de données et de notations ESG externes dans les processus d'investissement sans réglementation adéquate comporte des risques pour les gestionnaires d'actifs. Le manque de transparence en matière de sources de données, de méthodes et de qualité crée de l'incertitude et empêche les gestionnaires d'actifs d'évaluer la viabilité réelle de leurs investissements. L'EFAMA estime qu'il est nécessaire d'améliorer rapidement la sécurité juridique et la fiabilité des données et des notations ESG pour les gestionnaires d'actifs et les investisseurs.	<a href="#">Proposed Regulation</a> <a href="#">EFAMA Press Release</a>
	Réponse de l'EFAMA	<p>Le 1er septembre 2023, l'EFAMA a remis sa réponse à la consultation. L'EFAMA se félicite que les mesures contenues dans la proposition amélioreront sensiblement la transparence des notations ESG. Elle souligne également l'importance de mettre en place un mécanisme global et transparent de traitement des recours relatifs aux notations ESG. La proposition introduit également le concept de redevances équitables, proportionnées, transparentes et non discriminatoires dans le cadre de la notation ESG.</p> <p>Enfin, l'EFAMA soutient l'existence d'un système de réglementation et de surveillance prévoyant des exigences en matière d'autorisation et d'enregistrement, ainsi que des exigences organisationnelles pour des processus opérationnels forts, des contrôles internes et un cadre de gouvernance.</p> <p>Toutefois, l'EFAMA souligne également deux domaines de la proposition dont elle recommande la révision à la Commission:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>#1 Les fournisseurs de données ESG et de notation devraient être inclus dans le cadre juridique.</li><li>#2 Renforcer la transparence en alignant les recommandations de l'OICV.</li></ul>	<a href="#">Consultation response</a> <a href="#">EFAMA Press Release</a>

# Evolutions européennes et internationales

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
16.06.23	AEMF Call for Evidence on the integration of ESG preferences on suitability and product governance arrangements	<p>Pour mémoire: En mars 2023, l'AEMF (Autorité européenne des marchés financiers) a actualisé ses lignes directrices sur la gouvernance des produits. Les principales modifications apportées aux lignes directrices concernent l'indication de tous les objectifs de développement durable compatibles avec un produit; la pratique consistant à définir un marché cible par groupe de produits plutôt que par produit («approche groupe»); la définition d'une stratégie de distribution compatible lorsqu'un distributeur estime qu'un produit complexe peut être commercialisé dans le cadre de ventes non recommandées; l'examen régulier des produits, y compris l'application du principe de proportionnalité.</p>	<a href="#">Rapport final sur les lignes directrices relatives à la gouvernance produit MiFID II.</a>
		<p>Le 16 juin 2023, l'ESMA a publié un Call for Evidence visant à intégrer les caractéristiques de durabilité dans l'évaluation de l'adéquation (suitability) et les règles de gouvernance des produits sous MiFID II conformément aux directives actualisées. La date limite pour répondre à l'appel d'offres est le 15 septembre 2023.</p> <p>L'AEMF, conjointement avec les autorités compétentes des États membres, évaluera les réponses au questionnaire et poursuivra le suivi de l'application par les entreprises des exigences de la directive MIF II sur l'adéquation et la gouvernance des produits, ainsi que des lignes directrices correspondantes de l'AEMF, afin de garantir la convergence de la surveillance dans ce domaine important.</p>	<a href="#">ESMA Call for Evidence</a>
	Réponse de l'EFAMA	<p>L'EFAMA publie, le 15 septembre 2023, ses réponses aux questions posées lors de la consultation concernant le test d'adéquation et la gouvernance des produits.</p>	<a href="#">Consultation Response</a>

# Evolutions européennes et internationales

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
26.06.23	ISSB	L'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié, le 26 juin 2023, ses premiers standards - IFRS S1 et IFRS S2 - lançant ainsi une nouvelle ère d'information durable sur les marchés des capitaux à travers le monde. L'IFRS S1 contient une série d'obligations d'information destinées à permettre aux entreprises de communiquer aux investisseurs les risques et les opportunités liés à la durabilité à court, moyen et long terme. L'IFRS S2 définit des indications climatiques spécifiques et est conçue pour être utilisée avec l'IFRS S1.	<a href="#">Communiqué de presse IFRS</a>
31.07.23	ESRS	Pour mémoire: Le 23 novembre 2022, l'EFRAG ( <i>European Financial Reporting Advisory Group</i> ) a présenté à la CE ( <i>Commission européenne</i> ) le premier projet de l'ESRS ( <i>European Sustainability Reporting Standards</i> ).	<a href="#">ESRS Draft</a>
		La Commission européenne (CE) a adopté le 31 juillet 2023 les <i>European Sustainability Reporting Standards</i> (ESRS) pour toutes les entreprises soumises à la directive sur la <i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i> (CSRD). Les obligations de déclaration seront progressivement introduites pour les différents types d'entreprises. Les premières entreprises devront appliquer les standards de l'exercice 2024 pour les rapports qui seront publiés en 2025.	<a href="#">Communiqué de presse CE</a>
3.08.23	ESMA Sustainable Finance Implementation timeline	L'ESMA a mis à jour son calendrier de mise en œuvre des réglementations SFDR   TR   CSRD   MiFID   IDD   UCITS   AIFMD.	<a href="#">Implementation Timeline</a>
Septembre 2023	Étude PwC sur la mise en œuvre de la CSRD	L'étude PwC éclaire l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CSRD: l'étude de PwC Allemagne analyse la mesure dans laquelle les entreprises allemandes, autrichiennes, suisses et néerlandaises ont mis en œuvre la Corporate Sustainability Reporting Directive depuis son entrée en vigueur en janvier 2023.	<a href="#">Vue d'ensemble de l'étude</a> <a href="#">Étude de PwC</a>



# Evolutions européennes et internationales

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
14.09.23	Targeted consultation on the implementation of the Sustainable Finance Disclosures Regulation (SFDR)	<p>En décembre 2022, la commissaire Mairead McGuinness a annoncé une vaste évaluation de la SFDR pour évaluer les éventuelles lacunes. La consultation qui vient d'être publiée a recueilli des contributions ciblées d'organismes publics et de parties prenantes mieux familiarisés avec la SFDR et le cadre financier durable de l'UE dans son ensemble. Avis d'acteurs des marchés financiers, d'investisseurs, Les organisations non gouvernementales, les autorités publiques compétentes, les autorités réglementaires nationales et les autres qui sont directement ou indirectement soumises aux règles de la SFDR et/ou qui ont une connaissance approfondie et/ou une expérience (du travail) en matière de divulgation des finances durables sont les bienvenues.</p> <p>La période de consultation s'étend du 14 septembre au 15 décembre 2023.</p>	<a href="#">Targeted Consultation</a>
28.09.23	2023 Rapport conjoint de l'ESA On the extent of voluntary disclosure of principal adverse impacts under SFDR	<p>Le comité conjoint des trois autorités européennes de surveillance (AES) a publié son deuxième rapport annuel sur l'étendue de la divulgation volontaire des principaux effets négatifs visés à l'article 18 de la SFDR.</p> <p>Comme dans le rapport de 2022, les AES ont lancé une enquête auprès des autorités nationales compétentes afin d'évaluer l'état actuel de la divulgation volontaire des principaux effets négatifs au niveau des entreprises et des produits dans le cadre de la SFDR.</p> <p>Les résultats montrent une amélioration générale par rapport à l'année précédente, bien qu'il existe encore des différences importantes en ce qui concerne le niveau de conformité et la qualité des informations à publier, tant entre les acteurs des marchés financiers qu'entre les systèmes juridiques.</p> <p>Parmi d'autres points, les AES estiment que la divulgation volontaire de la prise en compte des Principle Adverse Impacts (PAI) par les produits financiers sera davantage analysée dans les prochains rapports.</p> <p>Le rapport 2023 contient également une série de recommandations que la Commission européenne devrait prendre en considération avant la prochaine évaluation globale de la SFDR.</p>	<a href="#">2023 Joint ESAs report</a>

# Evolutions européennes et internationales

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
2.10.23	Analyse de risque de l'AEMF	<p>L'AEMF a publié un rapport sur les tendances, les risques et les vulnérabilités (TRV) dans lequel elle analyse les risques et les informations sur les aspects ESG dans le secteur des fonds de l'UE. Cette étude contribue aux efforts de surveillance en cours de l'AEMF dans le domaine des risques liés au greenwashing, en particulier dans le secteur de la gestion des investissements, et soutient les efforts réglementaires en cours concernant les obligations d'information ESG applicables aux fonds d'investissement. À l'heure actuelle, il n'existe pas dans l'UE de définition réglementaire d'un produit d'investissement ESG, bien que plusieurs labels sectoriels et nationaux existent.</p> <p>Dans cette étude, l'AEMF montre que la part des fonds d'investissement OPCVM de l'UE ayant des notions ESG en leur nom est passée de moins de 3% en 2013 à 14% en 2023. L'étude souligne également que les gestionnaires de fonds ont tendance à utiliser un langage générique plutôt que des termes plus spécifiques. Il peut donc être difficile pour les investisseurs de vérifier si le portefeuille du fonds correspond à son nom.</p>	<a href="#">TRV Report</a>
3.10.23	AEMF Common Supervisory Action (CSA) on MiFID II sustainability requirements	<p>L'AEMF lancera en 2024 une opération de surveillance conjointe (CSA) avec les autorités nationales compétentes (ACN) afin d'intégrer la durabilité dans les processus et procédures d'évaluation de l'adéquation et de gouvernance des produits des entreprises.</p> <p>L'objectif du CSA est d'évaluer les progrès réalisés par les intermédiaires dans l'application des principales exigences en matière de durabilité qui sont entrées en vigueur à la suite des modifications apportées aux actes délégués relatifs à MiFID II en 2022.</p> <p>Le CSA fait suite à la dernière mise à jour des deux lignes directrices de l'AEMF sur l'adéquation et la gouvernance des produits, qui entreront en vigueur le 3 octobre 2023.</p>	<a href="#">Press Release</a> <a href="#">MiFID II Suitability Guideline</a> <a href="#">MiFID II Product Governance Guideline</a>

# Evolutions européennes et internationales

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
17.10.23	Programme de travail de la Commission européenne 2024	<p>La Commission européenne (CE) a adopté et publié son programme de travail 2024 le 17 octobre 2023. Le programme met fortement l'accent sur la simplification des règles applicables aux citoyens et aux entreprises dans toute l'Union européenne. Cela fait suite à l'engagement pris par la présidente von der Leyen de réduire de 25% les exigences en matière de rapports, conformément à la stratégie de la Commission visant à renforcer la compétitivité à long terme de l'UE et à alléger la charge pesant sur les PME.</p>	<a href="#">Programme de travail de la Commission 2024</a>
		<p>Le programme de travail comporte, entre autres, une proposition de simplification concernant le report des délais des normes sectorielles sous la <i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i> (CSRD) pour certains secteurs et certaines entreprises de pays tiers. La Commission présente, entre autres, des propositions concrètes visant à réduire la charge de déclaration pesant sur les acteurs des marchés financiers. L'une d'entre elles est la proposition de reporter de 2 ans la date d'adoption de l'<i>European Sustainability Reporting Standard</i> (ESRS) spécifique au secteur, actuellement prévue pour 2024.</p>	<a href="#">Proposal for a decision of the European Parliament and the Council</a>
24.10.23	ESRS	<p>Le 24 octobre 2023, la Commission européenne a lancé une consultation de deux mois sur le report des European Sustainability Reporting Standards (ESRS) sectoriels et de l'ESRS pour les entreprises de pays tiers.</p>	<a href="#">Page de consultation CE</a>

COPTIS

# B Évolutions en Suisse

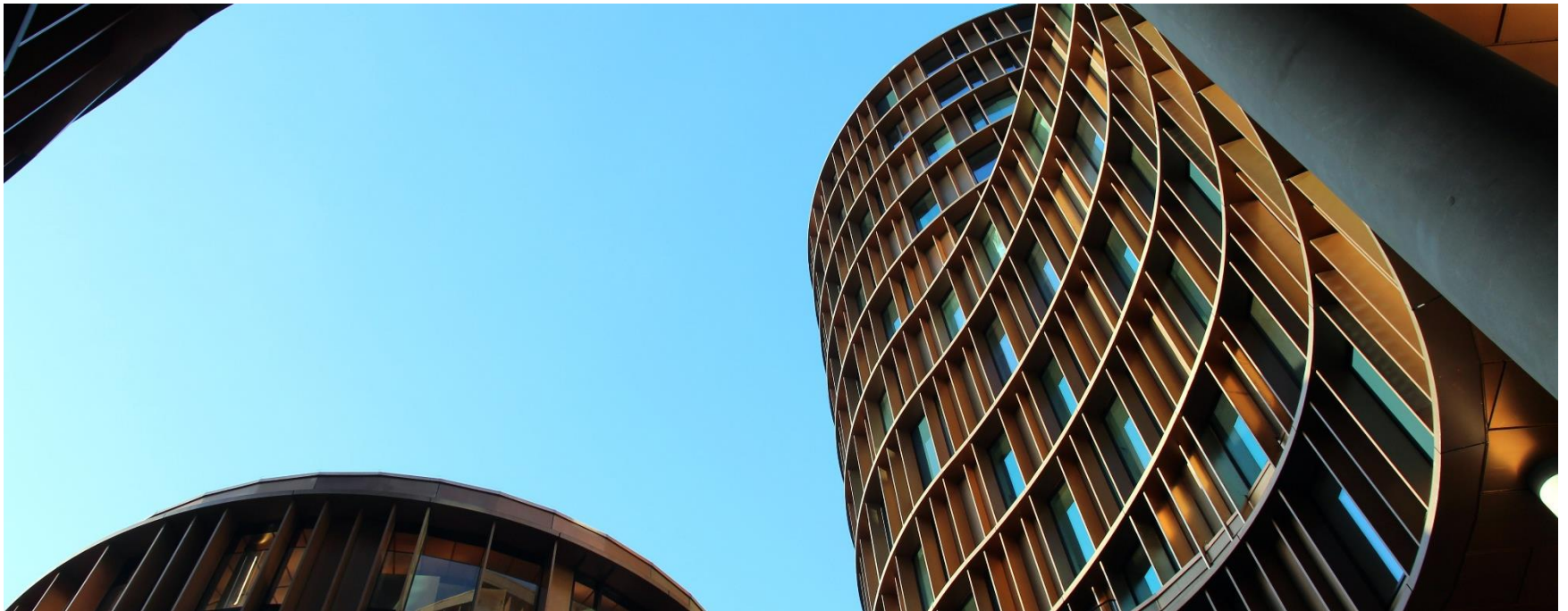


# Évolutions en Suisse

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
25.10.23	Autres travaux pour éviter l'écoblanchiment	<p>Pour mémoire: Le Conseil fédéral a publié en décembre 2022 un avis sur la prévention de l'écoblanchiment sur le marché financier. Les produits ou services financiers ne doivent être proposés comme durables que s'ils sont compatibles avec au moins un objectif de durabilité spécifique ou contribuent à la réalisation d'un objectif de durabilité. Le Conseil fédéral a chargé un groupe de travail dirigé par le Département fédéral des finances (DFF), auquel appartient également Coptis, d'examiner la meilleure façon de mettre en œuvre la position du Conseil fédéral sur la prévention de l'écoblanchiment.</p>	<p><a href="#">Avis du Conseil fédéral</a></p> <p><a href="#">Eco-blanchissement sur le marché financier</a></p>
		<p>Le Département fédéral des finances (DFF) vient d'informer le Conseil fédéral lors de sa réunion du 25 octobre 2023 qu'il préparera un projet pour mettre en œuvre la position du Conseil fédéral sur la prévention de l'écoblanchiment.</p> <p>Après évaluation des contributions des membres du groupe de travail, le DFF a décidé d'élaborer un projet de réglementation pour la mise en œuvre de la position du Conseil fédéral sur la base de principes. Une telle réglementation pourrait être complétée par des autorégulations sectorielles. Le DFF présentera au Conseil fédéral un projet de consultation avant la fin août 2024 au plus tard. Si le secteur financier présente une autorégulation qui met effectivement en œuvre la position, le DFF renoncera à de nouveaux travaux de réglementation.</p>	<p><a href="#">Communiqué de presse</a></p>

COPTIS

# Tendances sur le marché immobilier



# Tendances sur le marché immobilier

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
Avril 2023	«Éviter l'éco-blanchiment en publiant des rapports transparents»	La demande croissante des investisseurs en Suisse pour des placements durables a entraîné une augmentation des solutions d'investissement correspondantes. «Cette évolution est toutefois liée aux risques d'éco-blanchiment que les gestionnaires d'actifs doivent éviter», note Fabio Oliveira, Senior ESG Officer chez Zurich Invest AG.	<a href="#">Article</a>
Mai 2023	Chronique immobilière	Chronique Immobilière - Avril 2023 de Roland Vögele	<a href="#">Article</a>
Juin 2023	Swiss Life REF ESG European Properties veut arrêter le négoce de gré à gré	Selon un communiqué, la direction du fonds envisage de passer de Swiss Life REF ESG European Properties à un fonds basé sur la Net Asset Value. La suspension des opérations de gré à gré est prévue pour fin septembre 2023 au plus tard.	<a href="#">Article</a>
Juin 2023	Wincasa lance une plateforme de données ESG	Wincasa, prestataire de services immobiliers, développe en collaboration avec PropTech Novalytica une plateforme de gestion des données ESG.	<a href="#">Article</a>
Juin 2023	Premier amortisseur pour les investissements ESG	Après des années de taux de croissance à deux chiffres, les placements liés à la durabilité enregistrent en 2022 une baisse de 19%, à 1 610 milliards de francs. C'est ce que montre la dernière étude de marché réalisée par Swiss Sustainable Finance (SSF).	<a href="#">Article</a>
Juillet 2023	ESG et valorisation: L'enquête auprès des investisseurs met en évidence une tendance claire sur le marché immobilier	La société immobilière PATRIZIA a publié les résultats de sa troisième enquête annuelle auprès des investisseurs. Les résultats montrent que la gestion active des actifs, notamment en matière de décarbonisation et de données ESG, affiche une nette tendance à la valorisation.	<a href="#">Article</a>

# Tendances sur le marché immobilier

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
Août 23	Green Leases – les ESG dans le secteur de la location	<p>À la lumière des objectifs de durabilité de plus en plus renforcés, l'accent est également mis sur la gestion du bien par le propriétaire ou le bailleur et sur l'utilisation du bien par le locataire.</p> <p>Le Comité central de l'immobilier (ZIA) en Allemagne a récemment publié en 2018 des recommandations de réglementation sur les clauses de bail vert dans le but de créer une norme sectorielle. Alors que par le passé, les clauses de contrat de bail vert n'ont guère pu s'imposer en dépit de ces efforts, elles ont récemment fait l'objet de plus en plus de négociations de contrat de location, avec des degrés très différents.</p>	<a href="#">Article</a>
Septem bre 2023	«Nous ouvrons de nouvelles voies en intégrant un objectif quantifié d'émissions de CO2 dans nos contrats de fonds»	<p>Realstone SA a fixé une limitation des émissions de CO2 de son portefeuille dans les contrats de deux de ses fonds, Realstone RSF et Solvalor 61. Les contrats de ces deux fonds ont déjà été modifiés et un objectif de durabilité quantifié concrètement: un plafond d'émissions de CO2 pour leurs bâtiments a été ajouté. Une nouveauté dans le monde des fonds immobiliers qui répond aux besoins accrus des investisseurs en matière de durabilité, mais qui impose également de nombreuses contraintes aux gestionnaires de portefeuille. Entretien avec Julian Reymond, CEO de Realstone SA à Immoday.</p>	<a href="#">Article</a>
Septem bre 2023	Bonnes pratiques AMAS sur les ratios environnementaux des fonds immobiliers	<p>Le 11 septembre, l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) publie la «Bonne pratique relative aux indices environnementaux des fonds immobiliers» (circulaire 06/2023). Ces bonnes pratiques décrites dans la circulaire sont des compléments aux dispositions de l'«Information spécialisée sur les indicateurs des fonds immobiliers» («FI») ainsi qu'aux explications fournies dans la circulaire du 31 mai 2022. Les indices environnementaux font partie de la libre autorégulation de l'AMAS dans le domaine du développement durable, qui est obligatoire pour les établissements membres de l'AMAS ainsi que pour d'autres établissements adhérents. Le délai de mise en œuvre de la première publication des indices environnementaux des fonds immobiliers dans tous les rapports annuels expire le 31 décembre 2023.</p>	<a href="#">Circulaire 06/2023</a>



# Tendances sur le marché immobilier

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
Septembre 2023	Swiss Life avec un nouveau groupe de placement pour les institutions de prévoyance	Avec l'ouverture du groupe de placement «Immobilier Suisse Age et Santé ESG», les institutions de prévoyance offrent des conditions attrayantes.	<a href="#">Article</a>
Octobre 2023	SFP AST Swiss Real Estate: résultat positif de la première analyse de durabilité du GRESB 2023	La SFP AST Swiss Real Estate a obtenu 77 points sur 100, 3 étoiles dans la notation des immeubles existants. Depuis 2021, Swiss Finance & Property SA est membre investisseur du GRESB et peut évaluer une grande partie des placements immobiliers indirects en Suisse et dans le monde. Cette année, le groupe SFP publie pour la première fois les rapports GRESB pour ses cinq produits de placement immobilier direct. En conséquence, tous les produits d'investissement immobiliers gérés par le groupe SFP sont évalués par le GRESB.	<a href="#">Article</a>
Octobre 2023	Les résultats GRESB des fonds Realstone RSF et Solvalor 61 nettement supérieurs grâce aux mesures ESG mises en œuvre	Les résultats 2023 des fonds Realstone RSF et Solvalor 61 sur le benchmark global ESG des actifs immobiliers de GRESB soulignent l'amélioration de leur performance ESG due notamment au processus de collecte de données qui a renforcé la qualité de ces dernières.	<a href="#">Article</a>
Octobre 2023	Helvetia reçoit des Green Star pour trois groupes de placement	Les prix Green Star du GRESB Real Estate Assessments soulignent la performance ESG d'Helvetia.	<a href="#">Article</a>

# Tendances sur le marché immobilier

Date	Sujet	Synthèse	Lien Web
Octobre 2023	ESG: Pression accrue sur les investisseurs institutionnels	De nombreux gestionnaires d'actifs ou investisseurs institutionnels ne connaissent pas l'empreinte carbone de leur propre portefeuille immobilier. C'est ce qu'a révélé une enquête de la société Real Blue Kapitalverwaltungs-GmbH (Real Blue). Environ 46 % des investisseurs professionnels ne connaissent pas l'empreinte carbone de leur portefeuille immobilier.	<a href="#">Article</a>

# COPTIS

## Disclaimer

Cette présentation a été préparée à titre informatif uniquement et son contenu ne saurait constituer un conseil professionnel. Vous ne devez pas agir sur la base des informations communiquées lors de cette présentation sans obtenir préalablement un conseil professionnel. Ces informations ne sont assorties d'aucune garantie (explicite ou implicite). Ni COPTIS, ni les membres de ses organes, ni ses employés n'acceptent d'assumer une quelconque responsabilité pour les éventuelles conséquences liées à l'utilisation de ces informations que ce soit par vous ou par quiconque d'autre. Cette présentation n'engage que son auteur et ne constitue pas une position de l'association COPTIS elle-même. © 2023 COPTIS. All rights reserved

